

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à cette séance ordinaire ce lundi le septième (7^e) jour du mois de février 2022, tenue à dix-neuf heures (19 h 00), par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté 2021-090, du 20 décembre 2021. La séance étant diffusée via le facebook et le site web de la Municipalité et enregistrée via visioconférence zoom. En conséquence, un avis public de la présente séance a été donné conformément à la Loi.

Participent à cette séance : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Il est à noter que M. Gilles Harvey a été sporadiquement en visuel mais toujours présent par voie téléphonique, son signal « internet » fonctionnant de façon intermittente.

Assiste également à la séance, monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 22-02-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 20-02-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2022

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 22-02-04 COMPTES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208715 à C2208733, L2200003 à L2200005 et P2200025 à P2200064)	239 681,65 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	44 392,85 \$
- Frais de déplacement	0,00 \$
TOTAL	284 074,50 \$

Rés # 22-02-05 AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Siméon à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 19 mars 2022, la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour les années 2019 et 2020 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

De plus, le conseil autorise celle-ci ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

Que la directrice générale et greffière-trésorière a soumis, aux membres du Conseil municipal, la liste des taxes impayées (arrérages) pour les années 2019-2020 et que ceux-ci en ont pris connaissance et l'approuvent.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Rés # 22-02-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 269, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 269, modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Rés # 22-02-07 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 270, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 270, modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une rencontre avec les employés municipaux aura lieu avant l'adoption du présent règlement, conformément à la Loi.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

NOTE**BUDGET PARTICIPATIF**

Monsieur le Maire fait part de la procédure à suivre pour concrétiser la marche à suivre du « budget participatif. Les conseillers ont soumis quelques projets et le conseil est en attente du projet de la part du comité consultatif de citoyens.

Rés # 22-02-08 FORFAIT CELLULAIRE DU MAIRE ADJOINT

Monsieur Claude Poulin se retire de la discussion.

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à la majorité des conseillers, de défrayer les coûts reliés au forfait cellulaire du maire adjoint.

Madame la conseillère Martine Tremblay votant contre cette résolution.

Rés # 22-02-09 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU QUE l'employé N° 4 s'est vu accorder, le 3 juillet 2018, le poste d'agent de développement ;

ATTENDU QUE suite à son embauche les parties ont conjointement signé un contrat de travail à durée indéterminée ;

ATTENDU QUE depuis son embauche :

- l'employé s'est vu attribuer le titre d'inspecteur adjoint en urbanisme (résolution N° 19-04-15) ;
- son horaire de travail est passé de 35 h/semaine à 37,5h /semaine lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique d'emploi en 2019;

ATTENDU QUE tous les employés sont rattachés à une Politique d'emploi dont celle en vigueur présentement est la Politique d'emploi 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal projette de rouvrir ladite Politique au cours des prochaines semaines en raison des changements majeurs qu'a amené la pandémie, soit la rétention du personnel et la hausse du coût de la vie ;

ATTENDU QUE l'employé N° 4 a fait savoir au conseil d'une décision à prendre au cours des prochaines 24 à 48 heures, relativement à un poste qui lui était offert ;

EN

CONSEQUENCE, suite à une recommandation du Comité des Ressources Humaines auprès de la Municipalité, le conseil municipal accepte, par la présente, l'entente proposée et acceptée par l'employé modifiant son salaire annuel (rétroactif au 1^{er} janvier 2022), diminuant ses heures de travail et ajoutant une semaine de vacances annuelles en 2022. Il est entendu qu'aucune autre modification ne sera apportée lors de la réouverture de ladite Politique d'emploi 2019-2024. Que par la suite, les conditions de l'employé, comme tous les autres employés, seront celles établies dans la Politique révisée.

Que cette résolution soit annexée à son contrat de travail pour en faire partie intégrante.

Rés # 22-02-10 MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2022

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat relatif à la *fourniture de services juridiques pour l'année 2022*, à la firme "Morency, Société d'avocats", pour la somme de 1 000 \$ par année, plus les taxes. Que les clauses dans l'offre de services du 30 octobre 2018 demeurent.

Rés # 22-02-11 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE notre municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre des programmes d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2021-2022 ;

ATTENDU QUE la rue Bergeron nécessite des améliorations importantes, entre le numéro civique 378 jusqu'à l'intersection de la rue Morin ;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient à refaire deux couches de pavage ;

ATTENDU QUE les quantités estimées de bitume sont 500 tonnes métriques ;

ATTENDU QUE l'estimé des travaux cités au paragraphe précédent est de l'ordre de 100 000 \$;

POUR
CES MOTIFS, sur proposition de Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de l'ordre de 100 000 \$, à notre députée provinciale, madame Émilie Foster, afin de pouvoir concrétiser la réalisation de ces travaux d'amélioration.

Rés # 22-02-12 ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE BROUILLARD – ABROGER LA RÉOLUTION N° 21-12-30 ET MODIFIER LA RÉOLUTION N° 16-12-24

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 21-12-30 et modifier la résolution N° 16-12-24, en prévision de n'installer qu'un (1) seul luminaire sur la rue Brouillard, la première partie de ladite rue étant relativement bien éclairée.

Rés # 22-02-13 ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE 170

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'installer un nouveau luminaire de rue dans le secteur du 434 route 170.

**Rés # 22-02-14 INCITATIF À LA VACCINATION DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE par mesure incitative, notre municipalité accordait à ses employés, via la résolution 21-06-19, adoptée en juin 2021, une demi-journée de congé par dose de vaccin contre la Covid-19 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire poursuivre l'incitation à la vaccination de ses employés ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser les employés municipaux que ceux qui recevront une troisième (3^e) dose de vaccin contre la Covid-19 bénéficieront d'un congé payé d'une demi-journée à la date qui leur convient durant l'année 2022.

Une preuve de vaccination devra être fournie à la secrétaire ainsi qu'un préavis à son supérieur. À noter que le congé alloué n'est pas monnayable.

**Rés # 22-02-15 DROITS DE PASSAGE POUR LES SENTIERS DU PARC
MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS SUR LES LOTS PUBLICS
INTRAMUNICIPAUX**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est de renouveler le droit de passage N° 303 124 (N/Réf. : DP 2006-07-01) pour les sentiers du Parc municipal de Baie-des-Rochers sur le lot 23 du rang I Nord-est du canton de Callières échu le 1^{er} janvier 2022. Le coût du renouvellement étant de 1 076,00 \$, plus taxes.

**Rés # 22-02-16 MISE À JOUR DE L'ESTIMATION DES COÛTS DE
RÉALISATION DE L'ACHAT DE PONTONS AU QUAI DE SAINT-
SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme « Norda Stelo » qui a effectué la mise à jour de l'estimation préliminaire des coûts d'aménagement d'une passerelle et de pontons au quai de Saint-Siméon. Le coût est de 414,00 \$, plus taxes.

**Rés # 22-02-17 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT N° 271, ENCADRANT LES PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUES INTÉGRÉS**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 271, encadrant les projets de développement récréotouristiques intégrés.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Rés # 22-02-18 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2021

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2021, se chiffrant en un surplus net de 96 181 \$. Le conseil municipal se joint au conseiller attitré au dossier du camping, soit monsieur Claude Poulin, pour transmettre une motion de félicitations aux employés.

Rés # 22-02-19 AUTORISATION À « PADDLE PASSION »

CONSIDÉRANT que la Municipalité a autorisé l'entreprise « Les Virées Paddlepassion » à s'installer, occasionnellement pendant la période estivale, au quai de Baie-des-Rochers et à la halte routière de Port-au-Persil pour offrir des activités nautiques (résolution N° 21-04-42) ;

CONSIDÉRANT que les activités qu'a offert « Les Virées Paddlepassion » pendant l'année 2021 n'ont occasionné aucun problème ;

CONSIDÉRANT que ladite entreprise veut mettre en place, dans le secteur de la Baie-des-Rochers, l'activité « Paddle Jeu d'Évasion » ;

CONSIDÉRANT que cette activité se déroulera aux alentours du quai de Baie-des-Rochers ;

CONSIDÉRANT l'entreprise est consciente que la Municipalité effectuera des travaux majeurs sur la rue de la Chapelle pendant l'été 2022 ;

À CES CAUSES, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'entreprise « Paddle Passion » à tenir son activité de « jeu d'évasion » à partir du quai de Baie-des-Rochers pendant l'année 2022.

Rés # 22-02-20 PROJET « VILLAGE VIKING HÒP »

ATTENDU QUE les promoteurs du projet « Village Viking Hòp » ont déposé un plan d'affaires à « Mission Développement Charlevoix » ainsi qu'auprès de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le projet consiste à séjourner dans une habitation historique, utiliser des objets d'antan, participer au quotidien de cette civilisation disparue, comprendre la construction des bâtiments, visiter les mythes et les légendes, assister à des cérémonies ancestrales, etc. ;

ATTENDU QUE ce genre de projet est unique dans notre municipalité, ce qui serait un apport économique souhaitable ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de « Village Viking Hòp » dans ses démarches afin d'obtenir le financement et les autorisations requises pour mener à terme ce projet.

**Rés # 22-02-21 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU
« CRSBPCNCA »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu que madame Joannie Bouchard soit nommée représentante de la Municipalité de Saint-Siméon auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Rés # 22-02-22 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Association des gestionnaires en sécurité incendie et Civile du Québec	321,93 \$
- Association des camps du Québec, cotisation 2022	172,46 \$
- Comité des mesures d'urgence régionales (COMUR), cotisation	134,99 \$

CORRESPONDANCE :

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État.
- **LES MRC DE CHARLEVOIX-EST ET DE CHARLEVOIX**
Appel de candidatures pour les prix du patrimoine.
- **MADAME SONIA ASSELIN**
Démission comme secrétaire adjointe.
- **PADDLEPASSION**
Vœux des Fêtes et remerciements.
- **COMITÉ CONSULTATIFS DES CITOYENS**
 - Enseigne « Port-aux-Quilles ».
 - Passeport vaccinal.

Rés # 22-02-23 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 57.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint